



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 septembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3310**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projet urbain partenarial (PUP) Orange - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située rue Kimmerling

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Da Passano

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 août 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 septembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Abadie, Colin, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Jannot), Frier, M. Barge.

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 9 septembre 2019****Décision n° CP-2019-3310**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Projet urbain partenarial (PUP) Orange - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située rue Kimmerling**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 août 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La société Orange mène, en coordination avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, un projet immobilier d'une surface de 26 000 m<sup>2</sup> à usage tertiaire sur la parcelle cadastrée DR 161, située à l'angle des rues Kimmerling et Maurice Flandin à Lyon 3°.

Au droit des futurs accès de ce projet, il existe une emprise de 57 m<sup>2</sup> environ, située rue Kimmerling à Lyon 3°, appartenant au domaine public de voirie métropolitain, que la société Orange souhaiterait acquérir et qu'il conviendrait de déclasser au préalable.

Parallèlement au déclassement de cette emprise et afin de rationaliser les limites foncières du tènement, la société Orange cédera à la Métropole de Lyon une bande de terrain nu d'une superficie de 213 m<sup>2</sup> environ, vouée à intégrer le domaine public de voirie métropolitain.

L'ensemble des services métropolitains concernés est favorable au déclassement de l'emprise susmentionnée.

L'enquête technique préalable fait notamment apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser. Ils appartiennent à Colt Technology Services Lyon, Orange H3, Enedis, Completel, NC Numericable, SFR, Bouygues Télécom, gaz réseau distribution France (GRDF), mairie de Lyon (éclairage public), Eau du Grand Lyon. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de la société Orange.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Par ailleurs, l'échange des biens avec une soulte en faveur de la société Orange, fera l'objet d'une décision séparée qui sera présentée chronologiquement, à la suite de la présente décision de déclassement dans l'ordre du jour de la présente Commission permanente ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de l'emprise d'une superficie de 57 m<sup>2</sup> environ, située rue Kimmerling à Lyon 3°.

**2° - Intègre** cette emprise ainsi déclassée dans le domaine privé métropolitain.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2019.**